

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org), [oau-ews@ethionet.et](mailto:oau-ews@ethionet.et)

---

**PSD/PCRD/EXP/2(I)**

**ACTES**

**DE LA QUATRIEME RETRAITE DE REFLEXION APPROFONDIE REGROUPANT DES  
REPRESENTANTS DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE (CPS) ET D'AUTRES  
REPRESENTANTS PERMANENTS AUPRES DE L'UNION AFRICAINE (UA)  
SUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT POST-CONFLIT (RDPC) EN  
AFRIQUE**

**4 – 5 SEPTEMBRE 2005**

**DURBAN, AFRIQUE DU SUD**

**DE LA QUATRIEME RETRAITE DE REFLEXION APPROFONDIE REGROUPANT DES  
REPRESENTANTS DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE (CPS) ET D'AUTRES  
REPRESENTANTS PERMANENTS AUPRES DE L'UNION AFRICAINE (UA)  
SUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT POST-CONFLIT (RDPC)  
EN AFRIQUE**

**4 – 5 SEPTEMBRE 2005, DURBAN, AFRIQUE DU SUD**

**I. INTRODUCTION**

1. La 4ème retraite de réflexion approfondie des membres du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) et d'autres membres du Comité des Représentants Permanents (CRP) de l'Union africaine (UA) chargée de débattre de la reconstruction et du développement post-conflit (RDPC), s'est tenue les 4 et 5 septembre à l'hôtel Hilton de Durban, en Afrique du Sud. La retraite a été convoquée pour examiner les expériences et leçons apprises par les organisations intervenant dans le domaine de la reconstruction et du développement post-conflit, délibérer sur les éléments constitutifs de la RDPC, identifier les acteurs clés, le cadre institutionnel et la coordination nécessaires, et produire un accord élargi sur une feuille de route en vue de la création d'un cadre de l'UA pour la RDPC, qui serait adaptable aux différentes situations de conflit afin d'orienter la reconstruction des pays émergeant de conflits.

2. Cette retraite de réflexion approfondie organisée par l'UA avait été facilitée et soutenue par SaferAfrica. Le gouvernement hôte, l'Afrique du Sud, Président du CPS pour le mois de septembre 2005, était représenté par le Dr Nkosazana Dlamini Zuma, Ministre des Affaires Etrangères, le Dr Ayanda Ntsaluba, Directeur Général du Département des Affaires Etrangères et l'Ambassadeur Baso Sanggu, Représentant Permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'UA à Addis Abéba, entre autres.

3. Les participants à la retraite étaient au nombre de quarante trois (43) parmi lesquels des représentants des Etats membres de l'UA à Addis Abéba, des membres de la Commission de l'UA, et des observateurs des Nations Unies, de la Banque Mondiale, de l'UE et d'autres experts dans divers aspects du DRPC (voir liste des participants en Annexe 1).

4. Les participants ont exploré les éléments constitutifs du cadre envisagé de la RDPC, en élaborant des normes et repères minimum pouvant guider les actions de prise en charge des questions humanitaires, de gouvernance en situation de transition, de désarmement, de démobilisation, de réintégration et réhabilitation et de réforme du secteur de la sécurité, de justice, de droits humains et de réconciliation, de redressement socio-économique, du rôle des ressources naturelles dans les conflits, du genre en situation de transition et de redressement, et de mobilisation de ressources en appui à la RDPC. Ils ont en outre discuté sur les principes et valeurs qui devraient sous-tendre le cadre politique africain pour la RDPC, tel qu'un leadership africain, pour définir et clarifier son essence et ses opérations, l'appropriation locale et le leadership du processus de RDPC, le renforcement des capacités pour la RDPC, la cohérence des politiques concernant la mobilisation de ressources pour la RDPC, un accent durable sur les causes fondamentales des conflits et la rupture du cycle de violence, la planification et la mise en

œuvre intégrées des actions et le suivi des performances, et une meilleure coordination et synergie des acteurs (voir ordre du jour en Annexe 2).

## **II. CEREMONIE D'OUVERTURE**

5. Le Dr. Ayanda Ntsaluba, Directeur général du Département des Affaires Etrangères a souhaité la bienvenue aux participants à la retraite de réflexion approfondie et remercié SaferAfrica pour avoir facilité la réunion. Il a noté le défi auquel sont confrontés tous les africains soucieux d'assurer que les sociétés émergeant de conflits ne replongent dans la violence, et souligné l'importance de la réflexion sur la mise en place d'une base de développement en situation de post-conflit.

### **Allocution d'ouverture**

6. L'Ambassadeur Said Djinnit, Commissaire de l'UA pour la Paix et la Sécurité, dans son allocution d'ouverture, a exprimé son appréciation du fait que l'Afrique du Sud ait pris l'initiative durant sa présidence de la RDPC, de convoquer une retraite de réflexion approfondie consacrée à cette structure, et à SaferAfrica d'avoir facilité cette retraite qui, a-t-il fait remarquer, a entamé un important processus visant à définir le mandat de l'UA pour la RDPC.

7. Il a informé les participants sur le fait que les activités de reconstruction post-conflit entreprises par la Commission de l'UA dans le passé ont été largement ponctuelles de nature. Le temps est maintenant venu d'esquisser une stratégie générale susceptible de consolider la paix, prévenir une reprise des conflits, et de guider les pays affectés vers la réhabilitation et la reconstruction. Un tel cadre de l'UA pour la RDPC est également un impératif, car, avec les progrès accomplis dans la voie de la résolution de conflits, les énergies de l'Afrique seront davantage prises en charge par la RDPC au cours des trois prochaines décennies.

8. Pour entamer le processus de réflexion sur l'existence et la création du cadre envisagé, l'UA avait, avec l'assistance d'institutions en Afrique, particulièrement le HCR et SaferAfrica, élaboré un document intitulé "*Vers un cadre de l'Union Africaine pour la Reconstruction et le Développement Post-Conflit*" qui avait été distribué aux participants.

9. L'Ambassadeur Djinnit a expliqué que le mandat de l'UA pour la RDPC est prévu dans le *Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité*. Les articles 3, 6, 13 et 14 font spécifiquement référence au rôle du CPS dans la construction, la consolidation de la paix et la reconstruction post-conflit, et indiquent des activités spécifiques à entreprendre. Ce mandat est également complété par les efforts déployés récemment par l'UA, tout particulièrement la décision prise à Maputo en juillet 2003 de créer un comité ministériel de reconstruction et de développement post-conflit au Soudan, présidé par l'Afrique du Sud.

10. L'Ambassadeur Djinnit a également fait observer que, bien que de nombreuses autres institutions fussent engagées dans divers aspects du rôle de la RDPC, leur intérêt principal et leurs capacités tendaient à se limiter à certains domaines particuliers, comme les réfugiés et les IDP, les femmes, les enfants, etc., et leurs efforts se caractérisaient par des problèmes de coordination. Par ailleurs, il est important pour l'Afrique de s'approprier les efforts déployés sur le continent. Pour ces raisons, il y a un besoin urgent d'élaborer

un agenda complet pour la RDPC et une feuille de route de mise en œuvre qui ébaucherait les activités, les rôles et responsabilités des différents acteurs.

11. Notant que la session de réflexion intensive offrait à l'Afrique une opportunité de commencer la mise en place de son propre cadre reflétant les besoins et aspirations des africains, l'Ambassadeur Djinnit a invité les participants à réfléchir sur les six points suivants durant les débats ces deux jours :

- a) la RDPC est d'abord un processus politique, plutôt que technique;
- b) la sécurité humaine est fondamentale pour la réussite de la RDPC;
- c) la RDPC doit se concentrer sur le rétablissement de la capacité des états – qui impliquerait des questions de DDR et de collecte d'armes, de capacité efficace pour la sécurité publique, et la réintégration viable des programmes;
- d) la réforme du secteur de la sécurité, avec le contrôle et la revue par les civils, pour assurer la responsabilité ;
- e) les moyens d'instauration de la paix, en accordant une attention particulière au rôle des ressources naturelles dans l'aggravation des conflits, et le retrait des ressources des mains des destructeurs ;
- f) la restauration de la confiance publique dans le gouvernement par le rétablissement de gouvernements et d'institutions du secteur public légitimes, au-delà de l'intérêt immédiat pour la tenue d'élections.

12. Pour aller de l'avant, l'Ambassadeur Djinnit a informé les participants que la Commission de l'UA envisageait de porter les conclusions de la retraite de réflexion devant une réunion d'experts, suivie d'une rencontre continentale d'experts gouvernementaux, qui proposerait à la fin un cadre pour la RDPC aux organes de décision de l'UA.

### **Discours programme**

13. Dans son discours-programme, le Dr Nkosazana Dlamini Zuma, Ministre des Affaires Etrangères de l'Afrique du Sud, a commencé par souligner l'importance de l'idée de sessions de réflexion informelle comme base d'information de politique, et exprimé l'espoir que celle-ci pourrait à la fin être élargie au niveau ministériel. Notant le fait que l'Afrique assumait une responsabilité plus grande que jamais pour la paix et la sécurité, le Ministre a insisté sur la nécessité de mettre en place des mécanismes efficaces de la RDPC, qui sont décisifs pour atteindre une paix durable. Le défi, a-t-elle fait remarquer, consiste à élaborer un cadre stratégique qui soit adaptable aux différentes situations de conflit, développe les complémentarités et la coordination entre les acteurs, et produit des normes et repères pour l'évaluation de l'avancée dans la voie de la reconstruction et du développement.

14. Le Ministre Zuma a exploré un certain nombre de questions. La première est relative aux objectifs réels de la RDPC. Mme Zuma a suggéré que la RDPC vise la réalisation d'un certain nombre d'actions, parmi lesquelles :

- a) **La prise en compte des causes fondamentales des conflits**, parmi lesquelles la mauvaise gouvernance économique et politique, y compris les dirigeants ne voulant pas céder le pouvoir, le manque de démocratie, la violation des droits humains, la pauvreté et l'inégalité croissante entre les pauvres et les riches dans les pays, la compétition pour le contrôle des ressources naturelles, la marginalisation de certains groupes raciaux, ethniques, religieux et autres, et les forces extérieures.
- b) **La prise en charge des ravages de la guerre**, y compris la destruction des infrastructures, du tissu social des communautés, le traumatisme (physique, émotionnel et psychologique), le déplacement, la réconciliation, les questions de genre (particulièrement parce que ce sont les femmes et les enfants qui portent le poids de la guerre), et les questions de jeunesse (à cause du nombre croissant d'enfants soldats et de la perturbation que la guerre exerce sur les enfants).
- c) **L'engagement du pays affecté dans la voie du développement durable** et l'assurance qu'il ne replonge pas dans les conflits. Ceci exige un examen des éléments de l'économie de guerre en vue de déterminer ceux pouvant être valablement intégrés dans l'économie post-conflit, et ceux à éliminer d'une manière n'entraînant pas à une réaction brutale de la part des bénéficiaires de l'économie de guerre.
- d) **L'offre au pays affecté d'opportunités de se moderniser** et de « faire un saut » dans le 21<sup>ème</sup> siècle. La RDPC ne devrait pas uniquement chercher à rétablir les infrastructures d'avant guerre, mais également permettre à un pays de bénéficier d'infrastructures modernes, de technologies de l'information etc., de moderniser l'Etat, de le doter d'une économie et d'infrastructures modernes, d'accélérer le développement et améliorer la vie de ses populations.
- e) Les activités de la RDPC **doivent être sous-tendues par le principe d'équité et de distribution équitable du pouvoir et de la richesse**, car dans le cas contraire elles contribueraient au renouvellement des conflits.

15. Le Ministre Zuma a insisté sur le fait que la RDPC doit également se focaliser sur le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (DDR) des ex-combattants, et leur acquisition de nouvelles qualifications. En même temps, nous devrions profiter de cette occasion pour édifier une force de défense nouvelle et professionnelle, et prendre en charge les questions de Réforme du Secteur de la Sécurité (SSR), de sorte que la force de défense respecte la séparation entre l'Etat/la politique et les forces armées, afin d'éviter des coups d'Etat militaire à l'avenir. Elle devrait également étudier les moyens par lesquels les forces de défense pourraient être utilisées pour exécuter les activités de la RDPC.

16. Le Ministre Zuma a ensuite posé une deuxième question: à quelle étape faut-il entamer le processus de RDPC ? Le Ministre a suggéré que le moment de démarrage de la RDPC est critique pour la réhabilitation des sociétés émergent de conflits. Elle a fait observer que :

- a) Il peut être inutile d'attendre la définition par les Nations Unies de la paix comme la cessation des hostilités. La RDPC devrait intervenir plus tôt, et même durant les négociations.
- b) Dans certains cas, les femmes se sont rassemblées pour discuter de leurs vues et leurs aspirations par rapport à la RDPC, forger des amitiés et élaborer des valeurs et une fierté nationale partagées qui sont devenues des blocs de construction pour la paix et la reconstruction durables. D'autres groupes sociaux comme les jeunes peuvent être encouragés à entreprendre diverses activités de soutien à la paix.
- c) Le facteur clé est l'identification des forces et moteurs de la RDPC et la collaboration avec ceux-ci pour soutenir le processus de paix. Ces moteurs peuvent ne pas être des forces génériques, en particulier le potentiel d'élites qui sont toujours impliquées, et pourraient comprendre d'autres forces sociales comme les Chefs traditionnels, les Chefs religieux, les femmes, les hommes d'affaires, les universitaires, les juristes, la société civile, les acteurs internationaux, les institutions financières.

17. Il est essentiel d'identifier les chefs de file et les moteurs du processus de RDPC. La gestion par l'extérieur a conduit à l'échec d'un certain nombre de processus de RDPC dans le passé. Pour cette raison, le processus de reconstruction doit être approprié au niveau national, et les dirigeants locaux devraient être appuyés par l'UA, le NEPAD et d'autres partenaires.

18. Le Ministre Zuma a ensuite abordé les questions de la durée de la RDPC, en faisant remarquer que:

- a) Les processus de RDPC devraient se poursuivre jusqu'à ce que le danger de replonger dans le conflit soit écarté, c'est-à-dire jusqu'à ce que la bonne gouvernance soit enracinée, que le développement des infrastructures ait démarré et que l'économie soit en croissance.
- b) La RDPC devrait se traduire par une vie meilleure pour tous, ce qui signifie un accès aux services sociaux, la restauration de la dignité et la prise en charge des questions spécifiques aux femmes, en vue d'assurer une participation égale.

19. Concernant la question des ressources pour la mise en oeuvre de la RDPC, le Ministre Zuma a mis l'accent sur l'importance de mobiliser en premier lieu les ressources naturelles et les dirigeants pour la RDPC. Ceci devrait être renforcé par le continent et appuyé par les partenaires internationaux au développement. Les dirigeants africains ont une place décisive dans la question des ressources car la direction internationale conduit dans ce cas à la détermination par des acteurs extérieurs des priorités et du rythme de la reconstruction :

- a) **Les ressources humaines** devraient en premier lieu être mobilisées dans les pays affectés, ensuite par le continent, et enfin par les partenaires internationaux. Si un pays a été en conflit pendant longtemps, il se formera une masse critique de ressources humaines résidant hors du pays, et un

défi consiste à convaincre au retour les membres de la diaspora pour participer à la reconstruction de leur pays.

- b) **Les ressources financières et matérielles** devraient tout d'abord être d'origine nationale, parce que chaque pays dispose de certaines ressources nationales, ensuite d'origine continentale et internationale. La recherche de l'assistance internationale en première étape ne fait que perpétuer la dépendance ;
- c) L'Afrique doit se lancer un défi à elle-même, en tant que continent, et étudier les moyens de mobiliser les ressources permettant au continent d'entreprendre l'agenda de la RDPC. Ceci pourrait prendre la forme d'un **Fond Africain de Développement** agissant comme catalyseur pour l'accès aux ressources provenant des partenaires au développement ;
- d) La tendance a été de se tourner vers le nord, vers les institutions internationales de financement et les bailleurs de fonds bilatéraux, mais il faut diversifier et **se tourner vers d'autres types d'alliances, par exemple la coopération Sud-Sud** ;
- e) Il est également critique de **définir le rôle des Nations Unies**, particulièrement celui de la Commission de Construction de la Paix proposée, en matière de RDPC.

20. En résumé, le Ministre Zuma a souligné la nécessité que le cadre de l'UA prenne en charge les causes fondamentales, les effets de la guerre, qu'il soit sensible aux besoins et aspirations des femmes et concrétise l'engagement des femmes et des jeunes, et permette au pays de mobiliser la totalité des ressources nationales et élargisse la participation de tous les segments de la société dans la reconstruction et le développement post-conflit.

## **SESSION I: APERÇU DE LA RECONSTRUCTION ET DU DEVELOPPEMENT POST-CONFLIT**

### **Questions critiques et tendances générales**

21. Le Professeur Chaloka Beyani a présenté un aperçu des questions critiques et tendances générales de la RDPC. Il a commencé par indiquer que d'une perspective intellectuelle, la RDPC était un phénomène relativement nouveau. Pour cette raison, il existe peu d'approches et modèles théoriques de reconstruction de l'Etat, et la plupart ont tendance à être soit économétriques, soit focalisés sur une analyse à base ethnique. Le cadre de l'UA devant se focaliser sur la reconstruction de l'Etat, non pas de la communauté ethnique, il existe donc peu de modèles auxquels emprunter.

22. Il est important pour l'Afrique que l'UA élabore un cadre pour la RDPC, parce que les partenaires internationaux sont déjà plus avancés dans ce domaine. Un certain nombre de bailleurs de fonds bilatéraux se sont rencontrés à Londres en février 2005 en vue d'harmoniser leurs approches de la RDPC. Il est important que l'UA de son côté élabore son propre agenda, fixant les termes de l'engagement du continent avec ses partenaires, les points de priorité et le rôle de l'UA ainsi que des autres acteurs de la RDPC.

23. Le point de départ pour la RDPC devrait être une approche régionale, puisque les conflits impliquent des réseaux régionaux, et que les efforts de reconstruction dans un Etat peuvent déplacer le conflit dans un pays voisin. Les organisations régionales et sous régionales ont déjà montré leur intérêt dans les complexes des conflits régionaux, et il faut que l'UA saisisse cette initiative au risque de se voir marginalisée par les Communautés Economiques Régionales (CER). Par ailleurs, l'absence d'un cadre de l'UA a également conduit à la compétition pour les ressources entre elle et les CER, ce qui distrait des questions réelles. Ainsi, une approche continentale cohérente et systématique prenant en charge les questions et organisations sous régionales est un impératif.

24. Les approches régionales de la résolution de conflits doivent commencer par l'examen des causes fondamentales des conflits dans une région particulière. Un exemple de cette approche est le Processus des Grands Lacs basé sur la mise en œuvre de la Déclaration de Dar-es Salam sur la Paix, la Sécurité, la Démocratie et le Développement dans la Région des Grands Lacs. Ce processus est né de la prise de conscience par toutes les parties que les processus de paix des pays individuels n'étaient pas suffisants et que les divers conflits étaient intégralement liés, d'où la nécessité de les prendre en charge dans un cadre intégré.

25. Il est également d'importance critique qu'un cadre UA de RDPC fixe ses objectifs, se construise à partir des relations entre les objectifs et le cadre de leur mise en œuvre, et prenne en charge « l'architecture » des Etats, qui forme la fondation pour entreprendre la reconstruction. Les questions clés devant faire l'objet de réflexion sont :

- a) **L'Architecture de l'Etat** : il s'agit de la construction de l'Etat dans les éléments définis de l'Etat de droit, par exemple la définition du territoire ou de la patrie, qui confère des ressources et donc pose la question de l'accès et de la distribution de ces ressources. Le pouvoir de déterminer qui distribue les ressources et comment cela est crucial et peut conduire à la guerre ou développer la reconstruction.
- b) **La population**: les populations africaines sont hétérogènes et les politiques d'exclusion sont une source majeure de conflit. Dans ce cas, les droits humains deviennent critiques comme normes de mesure de la gouvernance, de la paix et de la sécurité. Cette protection va de la protection des individus à celle des minorités et aux rapports de ces groupes par rapport aux territoires. La gouvernance en situation post-conflit doit nécessairement chercher à être inclusive.
- c) **L'élaboration de constitution** comme aspect important du processus de reconstruction d'Etat. Le processus doit être exhaustif et populaire, sinon la constitution risque d'être rejetée par la population. Il doit exister un lien organique entre les personnes négociant la constitution et la population dans son ensemble. Un élément critique de la reconstruction est la manière dont la distribution du pouvoir et de la richesse est reflétée dans la constitution.
- d) **La démocratie** comme mécanisme de transfert de pouvoir n'est pas une panacée en elle-même. La ruée vers les élections dans les situations post-conflit peut souvent provoquer des conflits et accroître les tensions, si les conditions ne sont pas mûres pour une compétition politique.



- e) **La nature et le système de gouvernement** basés sur les droits humains, la démocratie et la participation, et incluant la justice de transition. La réconciliation est importante, puisque ceux qui font les conflits la considèrent comme un moyen d'obtenir leur propre protection, et/ou un moyen de gagner ou conserver le contrôle des ressources. Les dispositions de justice de transition leur permettent de déposer les armes avec certaines garanties de sécurité.
- f) **Les questions humanitaires**, notamment par rapport aux ex-combattants, aux IDP, aux réfugiés et victimes de violence. Il est important de procurer des sources de revenu alternatives à ceux pour qui la violence constituait leur seul domaine de compétence. Le déplacement pourrait engendrer des griefs non résolus, s'ils ne sont pas pris en charge de manière adéquate.
- g) **Les DDR** ou anciens éléments armés pouvant inclure le recyclage dans de nouvelles qualifications.
- h) **La réforme du secteur de la sécurité** comme facteur critique pour la création de forces armées efficaces et professionnelles. Souvent la réforme est sensée signifier la réduction de taille, sans refléter les options disponibles pour ceux qui sont démobilisés. Si les soldats démobilisés ne sont pas intégrés, ils posent le risque de se tourner vers le banditisme, le mercenariat ou le retour à la guerre.
- i) Lier la RDPC à **la modernisation**

### **Expériences et leçons apprises par les organisations d'experts africains**

26. Cette session a réaffirmé le besoin d'un cadre africain de reconstruction et développement post-conflit, et offert une opportunité pour les représentants des diverses organisations d'experts de réfléchir sur les leçons apprises, les expériences et les tendances générales du débat sur la RDPC.

27. M. El Ghassim Wane, Chef de la Division de la Gestion des Conflits de la Commission de l'UA, a commencé par expliquer que les efforts déployés par l'UA jusqu'ici ont été pour la plupart liés à la résolution de conflits. Cependant, le succès croissant de ces efforts a démontré que l'organisation doit maintenant consacrer plus d'efforts à la RDPC, et le Conseil Exécutif a pris une décision à Syrte en juillet 2005, donnant mandat à la Commission d'élaborer un cadre pour la RDPC.

28. L'expérience de l'UA en matière de RDPC a été jusqu'ici ponctuelle. Ces expériences comprennent son implication aux Comores, en Somalie et au Soudan, avec la création du Comité Ministériel de l'UA sur la RDPC au Soudan, et ses activités ultérieures.

29. L'UA a également traité un certain nombre de questions relatives à "la prévention structurelle", dans le cadre de ses efforts visant à prendre en charge les causes fondamentales des conflits. Il s'agit du travail dans les domaines des armes petites et légères, les mines antipersonnel, ainsi que les élections, la gouvernance et la démocratie.

30. Le Dr Raymonde Agossou, représentante du Département des Ressources Humaines, de la Science et de la Technologie de la Commission de l'UA a examiné l'implication de la Commission dans la prise en charge de la question du développement de la jeunesse dans les situations post-conflit, où les jeunes ont manqué les opportunités d'instruction et ont besoin de formation professionnelle et de renforcement de capacité pour participer à la reconstruction de leur pays, ainsi que de réhabilitation psychologique.

31. Le Dr Berhanu Admassu, représentant du Bureau Inter-Africain pour les Ressources Animales (IBAR), a expliqué que l'IBAR a été impliqué dans la résolution de conflit dans des situations de conflits entre éleveurs, aggravés par la prolifération des armes petites et légères. Certaines leçons apprises à travers ces interventions sont : l'importance de la connaissance locale, la nécessité d'effectuer des évaluations larges en vue d'informer les agents de programmation de secours et de développement, l'avantage de l'utilisation des approches participatives, la nécessité d'impliquer les autorités locales, et l'importance de la coordination et de l'engagement à long terme de la part des bailleurs de fonds.

32. M. Thizier Seya, de la Banque Africaine de Développement (BAD), a évoqué le rôle de la Banque dans la RDPC. Suite à l'approbation des nouvelles Directives pour la Politique Post-Conflit en avril 2004, la BAD a créé une Structure de Financement Post-Conflit (PCFF) pour la prise en charge des besoins des pays émergeant de conflits ne pouvant pas remplir les critères rigoureux de financement normal. Le PCFF facilite l'apurement des arriérés de pays post-conflit éligibles afin de leur permettre de se réengager avec la communauté des bailleurs de fonds internationaux et le financement préférentiel et à se qualifier pour une réduction de dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres les plus Endettés (PPTTE). Cette action cherche à prendre en charge les pratiques inéquitables par lesquelles les pays émergeant de conflit ont dû entrer en compétition pour les ressources avec les pays en paix. La BAD a souligné la nécessité d'une coopération plus étroite entre les organisations continentales et régionales oeuvrant sur les solutions politiques d'une part, et les institutions financières, d'autre part, pour renforcer le processus d'instauration de la paix et empêcher une reprise des conflits.

### **Expériences et leçons apprises par les organisations internationales d'experts**

33. Le représentant de l'Office des Migrations Internationales (OMI), M. Mike Pillinger, a expliqué que l'OMI met en oeuvre des programmes dans un certain nombre de pays post-conflit en Afrique pour soutenir le renforcement des capacités des personnes de retour, la redynamisation de la communauté, et pour apporter une assistance d'urgence aux populations vulnérables. Une transition réussie de la situation de conflit exige des programmes élargis et flexibles apportant une aide rapide à la restauration d'une société civile fonctionnant dans la période suivant immédiatement le conflit. Parce que des mouvements importants de populations se produisent durant la période de transition, l'assistance immédiate à la réintégration doit être effectuée parallèlement aux opérations de retour. Ceci aide à instaurer la confiance, donne l'assurance que les populations de retour sont capables d'établir des racines stables et élimine la possibilité de migration négative due à l'insécurité. Certains éléments clés de programmes réussis de RDPC sont :

- a) le travail d'équipe, l'expérience, l'impartialité et un mandat clair;

- b) un cadre politique reconnu;
- c) une approche à la base, allant de bas en haut de la mise en œuvre;
- d) la disponibilité à l'avance de financement;
- e) des partenariats efficaces;
- f) une approche multi sectorielle;
- g) un appui au renforcement des capacités locales.

34. L'Ambassadeur Tim Clarke, chef de la Délégation de l'Union Européenne (UE) auprès de l'UA, a évoqué l'implication de l'UE dans un certain nombre d'activités de reconstruction post-conflit. Celles-ci peuvent être divisées en activités de secours de court terme comme la réhabilitation des infrastructures de base, l'élimination des mines, la réintégration sociale des réfugiés et des IDP, ainsi que le DDR, et les activités de stabilisation à plus long terme comme les programmes portant sur la gouvernance et la démocratie, et la restauration de la capacité de production ainsi que d'autres capacités institutionnelles. Le Mécanisme de Réaction Rapide de l'UE lui permet de satisfaire en urgence les besoins des pays en proie à une instabilité politique grave ou victimes de catastrophes. La clé du succès de ces activités est : une bonne définition des objectifs, une stratégie de mise en œuvre, la synergie et le suivi/évaluation des progrès accomplis. Certaines leçons apprises à partir des interventions de RDPC de l'UE comprennent le besoin:

- a) d'une synergie entre l'assistance humanitaire, la gestion de crise et l'assistance à long terme au développement;
- b) de flexibilité;
- c) de mécanismes simplifiés de prise de décision et de financement;
- d) de cohérence entre les programmes et les acteurs;
- e) de coordination stratégique.

L'avancée doit impliquer un agenda commun UA/UE, un dialogue intensifié et des financements plus sûrs.

35. M. John Ohiorhenuan du PNUD a souligné quatre domaines à prendre en considération pour l'élaboration du cadre de l'UA:

- a) L'appropriation développée de l'assistance à court terme dans la période suivant immédiatement les conflits. Malgré la capacité limitée, les autorités nationales, non pas les acteurs extérieurs, devraient être en charge de l'évaluation des besoins post-conflit ;
- b) Le renforcement des capacités nationales pour la mise en oeuvre dans le long terme. L'intervention extérieure est de durée limitée, et peut en réalité compromettre la capacité intérieure à long terme de mise en oeuvre;

- c) La création d'une capacité pour un redressement économique durable. Les programmes internationaux de RDPC se focalisent souvent sur certains domaines clés comme le DDR et l'assistance humanitaire, tout en négligeant les capacités des ministères clés, des parlements et d'autres institutions qui devront soutenir la paix ;
- d) "L'infrastructure pour la paix" qui est vitale pour la réussite de la RDPC. Les mécanismes de construction de consensus sont détruits par les conflits et doivent être reconstruits. Une grande part de soutien international va aux infrastructures physiques, et non aux infrastructures pour la paix.

36. Le représentant du HCR, M. Befekadu Berhanu, a indiqué qu'il y avait plus de 18 millions de réfugiés, IDP et autres personnes préoccupant le HCR en Afrique, et que beaucoup de personnes déplacées demeurent dans la catégorie prolongée de réfugiés parce que les programmes de RDPC ne prennent pas en charge les causes fondamentales des conflits. Plus de la moitié des pays d'Afrique ont fait l'expérience de conflits violents au cours des 15 dernières années, avec des conséquences humanitaires désastreuses pour les populations civiles. Les programmes de RDPC devraient chercher à maîtriser la capacité productive des populations déplacées en vue du processus de reconstruction. Le lancement de l'UA, du NEPAD et de l'architecture continentale de paix et de sécurité donnent de l'impulsion à la renaissance de l'Afrique, sur laquelle le cadre continental de la RDPC peut être bâti. Le cadre doit être basé sur une approche stratégique intégrée, associant l'assistance humanitaire, le redressement, la reconstruction et le développement par des mécanismes intégrés de coordination aux niveaux national et régional. Il devrait également utiliser et renforcer les capacités locales et bénéficier d'un soutien international coordonné.

37. M. Bernard Harborne de la Banque Mondiale a déclaré que la Banque disposait d'un montant approximatif de 6,6 milliards de US dollars au titre de prêts et projets dans les pays africains en situation post-conflit. Quatre domaines clés ont été soulevés : en premier lieu l'allocation de l'aide, et l'importance de la mobilisation des ressources intérieures pour la RDPC ; deuxièmement la transformation d'une économie de guerre en économie de temps de paix, et le renversement de la tendance à la croissance économique négative durant les conflits ; et, quatrièmement la nécessité d'une coordination et d'une harmonisation des acteurs et programmes, notamment par des évaluations conjointes de besoins, des matrices de résultat et des fonds fiduciaires multi donateurs. L'UA pourrait jouer un rôle clé en assurant la poursuite du dialogue politique suite à la signature d'un accord de paix, en faisant la promotion de l'appropriation nationale de la RDPC, en signalant les erreurs dans les programmes de RDPC et en créant une liste de personnel africain qualifié pour les programmes de RDPC, pour assurer l'utilisation de l'expertise locale.

38. Mme Helen Bekele, Représentante du Programme Alimentaire Mondial (PAM) a parlé des directives en cours d'élaboration pour les situations de transition. Le PAM est engagé dans les activités de secours (urgence et désastres) et de développement, mettant l'accent sur le lien entre les deux.

## **DISCUSSION**

39. Un certain nombre de thèmes clés ont émergé des discussions sur les questions soulevées durant la cérémonie d'ouverture et la première session. Les participants ont :

- a) Souligné la nécessité d'une appropriation nationale et locale des programmes de RDPC, et de coordination entre les partenaires au développement ;
- b) Souligné l'importance de l'appropriation locale par les bénéficiaires de la RDPC, et donné comme exemple la participation du Soudan à la formation et au financement de la reconstruction post-conflit du pays pour un montant de plus de 50% (5,5 milliards de US dollars sur 8,5 annoncés) pour lequel les ressources nationales, sous forme de revenus futurs du pétrole, avaient été mobilisées pour la reconstruction post-conflit;
- c) Mis l'accent sur la nécessité de prendre en considération les causes fondamentales des conflits, et d'impliquer les bénéficiaires des programmes de RDPC dans la conception et la mise en oeuvre, en particulier le rôle de l'ingérence extérieure, la mauvaise gouvernance et les ressources naturelles dans la provocation ou l'aggravation des conflits.
- d) Convenus que les critères d'acquisition de prêts des institutions financières internationales tendent à disqualifier les pays post-conflit, et souhaité que ces critères soient revus en vue d'assurer l'accessibilité aux ressources ;
- e) Invité les institutions financières africaines à apporter une assistance au redressement post-conflit ;
- f) Mis l'accent sur la nécessité de coordonner les activités de l'UA et des CER.

## **SESSION II:           ELEMENTS DE LA RECONSTRUCTION ET DU DEVELOPPEMENT POST CONFLIT**

### **Besoins humanitaires durant la transition du conflit à la paix durable**

40. Le représentant du HCR M. Ngandu Ilunga, a fait remarquer que bien que la communauté internationale ait fait du chemin en termes de réponse aux situations post-conflit, une leçon majeure ayant émergé est que la paix durable ne peut être garantie que par une approche intégrée prenant en charge toutes les dimensions de la vie, y compris la dimension humanitaire, politique et socio-économique.

41. Il a indiqué que parmi les besoins les plus urgents en situation post-conflit figure le retour dans leurs foyers des populations déplacées, particulièrement les réfugiés. Dans un avenir proche, il est prévu qu'environ 2 millions de réfugiés et 5 millions d'IDP commenceront leur retour dans leurs foyers, grâce aux processus de paix en cours, mais le HCR et les autres agences n'ont pas suffisamment de fonds pour soutenir leur retour. Actuellement, seules 40% des ressources nécessaires sont disponibles. La communauté internationale doit apprécier le fait que la paix est coûteuse, et elle doit être prête à en supporter les coûts.

42. Certains besoins pressants des populations durant les situations post-conflit sont:

- a) La sécurité et la protection des populations affectées, qui demande la restauration des autorités civiles et de l'ordre public.
- b) L'assistance immédiate aux populations de retour pendant 18 à 24 mois, au moment où elles rétablissent leurs sources de revenu. Les bailleurs de fonds doivent accélérer le financement de ces besoins.
- c) La réhabilitation des infrastructures de base, qui devrait commencer au cours de la phase d'urgence.
- d) La réhabilitation à base communautaire des programmes bénéficiant à toutes les populations affectées, plutôt que la poursuite de mandats spécifiques et séparés portant sur différentes catégories comme les ex-combattants, les communautés hôtes, les IDP, les réfugiés, etc. excluant les populations locales civiles.

43. M. Illunga a conclu par les recommandations suivantes pour une RDPC réussie :

- a) Durant les négociations sur la paix, il est vital d'inclure les besoins en matière de sécurité et de réconciliation des populations affectées dans l'accord. Souvent, l'accent est mis sur les perspectives politiques et militaires sans tenir compte de la dimension humaine.
- b) Il doit exister une cohésion et une intégration plus grandes entre les partenaires impliqués dans la RDPC. L'évaluation conjointe des besoins et la budgétisation conjointe au Soudan est un exemple qui devrait devenir une exigence normale dans chaque situation.
- c) En vue de stabiliser les populations, certains secteurs, particulièrement ceux liés aux besoins humanitaires, doivent être accélérés. Pour cette raison, le financement devrait être flexible et disponible immédiatement.
- d) Les ressources humaines nationales, y compris les membres qualifiés de la diaspora et les réfugiés qualifiés devraient être identifiés et utilisés.
- e) Les qualifications des populations affectées devraient être développées pendant qu'elles sont toujours en exil, en préparation à leur retour final.

44. Complétant son exposé, M. Nicolas Bwakira, Représentant de l'Action Humanitaire Africaine a mis l'accent sur la nécessité de l'appropriation africaine des processus de RDPC et l'a invitée à constituer une règle clé d'engagement. Cette appropriation devrait être comprise pour inclure la société civile ainsi que le gouvernement. Très souvent, les ONG africaines locales sont totalement ignorées durant les processus de paix et la RDPC, alors que les ONG internationales envahissent ces situations et dictent les règles du jeu.

45. Il a fermement invité à l'utilisation des ONG locales dans les processus de RDPC parce que:

- a) Les ONG locales ont une connaissance et une expertise locales.

- b) Les ONG locales restent dans le pays affecté dans le long terme pour soutenir les activités.
- c) Les ONG locales coûtent beaucoup moins cher que les ONG internationales, et
- d) L'utilisation des ONG locales renforce les capacités locales.

46. Dans le passé, la communauté internationale a appliqué les deux poids et deux mesures à l'Afrique s'agissant de la rapidité d'intervention et du volume de ressources mobilisées. L'Afrique doit aborder cette question d'iniquité de manière ferme et franche avec la communauté internationale.

### **La gouvernance dans les situations de transition et de post-conflit**

47. Le représentant du PNUD, M. John Ohiorhenuan, a indiqué six leçons clés apprises en matière de reconstitution des institutions publiques dans les situations post-conflit en vue d'une paix durable :

- a) Le rétablissement du consensus de gouvernance. Les institutions publiques avant-conflit sont souvent perçues comme favorisant un groupe par rapport à un autre, ou soumises à une influence sectaire. La RDPC doit donc chercher à rétablir le consensus de gouvernance. Le consensus peut être établi par le processus d'élaboration et d'adoption de constitution. L'émergence de consensus durable peut prendre plusieurs années, mais ce processus a valeur de réengagement de la population sans considération du modèle de gouvernance qui émerge.
- b) La création d'institutions publiques de transition pouvant assurer les règles du jeu et délivrer les services publics de base. Pour prendre en charge ce vide, l'UA pourrait envoyer des experts africains pour soutenir les pays émergents contre les conflits. Si possible, les efforts régionaux et internationaux de maintien de la paix devraient employer le personnel local, y compris ceux de la diaspora.
- c) Le processus de reconstruction des compétences comme la médiation, la négociation et la construction du consensus, détruits durant le conflit. Ces compétences sont des facteurs clés à la transformation du leadership.
- d) La reconstitution des associations civiques.
- e) La décentralisation du gouvernement. Les institutions publiques ne peuvent avoir une bonne performance et la société civile ne peut prospérer si le gouvernement est par trop centralisé. La dispersion des fonctions clés du gouvernement au niveau local permet une plus grande participation et réduit les enjeux dans la lutte pour le pouvoir.
- f) L'établissement d'un espace civique sûr et l'assurance qu'il ne soit pas dominé par les destructeurs. Un moyen de le faire est de changer le comportement de ceux qui veulent continuer à dominer l'espace, et encourager la re émergence de la vie civile.

## DISCUSSION

48. Un certain nombre de questions clés ont été soulevées durant la discussion qui a suivi.
- a) La RDPC devrait apporter la cohésion, la cohérence et l'approche intégrée, dès le début de l'évaluation des besoins, comme au Sud Soudan, avec une équipe multi disciplinaire, multi acteurs travaillant conjointement.
  - b) Outre la réitération de l'importance de la cohérence et de la coordination entre acteurs et programmes, les participants ont mis l'accent sur la nécessité de prendre en charge simultanément les divers éléments de la RDPC.
  - c) L'UA devrait engager les partenaires internationaux à établir un fonds fiduciaire spécial pour maîtriser les compétences et les capacités des réfugiés et de la diaspora.
  - d) Les participants ont discuté pour savoir si le ciblage de certains groupes comme les ex-combattants, dans les premières phases post-conflit, constituaient une mesure nécessaire pour assurer la paix ou la discrimination durables.
  - e) La pénurie de ressources pour la réintégration, la réinstallation et la réhabilitation des personnes déplacées devrait être prise en charge d'urgence par l'UA, afin de prévenir l'échec des processus de RDPC.
  - f) Alors que la Banque Mondiale et l'UA disposent de ressources, le déblocage réel de fonds est difficile et lent. Les participants ont recommandé que les bailleurs de fonds revoient les procédures de déboursement afin de les rendre plus flexibles.
  - g) Les participants ont réitéré la nécessité d'utiliser les ONG locales, et donné un exemple de la manière dont l'UA a fait don de 150 000 US dollars à la Croix Rouge ougandaise. Il a été également proposé que les ONG locales soient conviées à des rencontres telles que celle-ci pour partager leurs expériences en matière de RDPC.
  - h) Le renforcement de capacité devrait commencer aux phases de secours et humanitaire du processus de reconstruction.
  - i) La question de séquençage a également été soulevée, étant donné que toute situation de RDPC a une myriade de besoins urgents allant de l'humanitaire, au maintien de la paix, ainsi que des défis urgents de réintégration qui requièrent l'attention.

### **Le DDR et la réforme du secteur de la sécurité (SSR) dans les situations de post-conflit**

49. Cet exposé a été fait par M. Maximo Halfy, Représentant du Secrétariat général des Nations Unies basé au Soudan, qui a insisté sur la nécessité d'une approche intégrée liant le DDR, la Réforme du Secteur de la Sécurité (SSR) et la sécurité communautaire. Les interventions de DDR devraient se focaliser simultanément sur les ex-combattants et sur les communautés. A cause du fait que le but ultime des programmes de DDR est de



renforcer la sécurité pour tous, et parce que ses bénéficiaires envisagés sont en fait les non-combattants, les programmes de DDR devraient être informés des besoins de sécurité de la communauté dans son ensemble et chercher à les prendre en charge.

50. Le présentateur a fait observer qu'il est important de se souvenir que chaque situation de conflit est sui generis, et que tout en intégrant les leçons apprises de l'expérience passée, les programmes DDR doivent être adaptés aux besoins spécifiques de chaque pays en post-conflit. Il a suggéré que toutes les situations post-conflit ne requièrent pas des programmes DDR, et que le DDR devraient être exécutés seulement pour éviter la création d'incitations des personnes à prendre les armes. Le DDR devrait être approprié au niveau national, et inclure une gamme plus large d'acteurs que le seul gouvernement.

51. Le succès des programmes de DDR réside dans leur aptitude à réintégrer les ex-combattants sur le plan socio-économique, afin qu'ils deviennent des acteurs du processus de paix. Le DDR devrait en fait être le RDD, puisque l'intégration n'est qu'une voie d'assurer un désarmement véritable.

52. Puisque le DDR est une composante de la RSS, il devrait être intégré dans une stratégie plus vaste incluant également la démilitarisation.

### **La justice, les droits humains et la réconciliation dans les situations de transition et de post-conflit**

53. Deux exposés ont été présentés sur la justice, les droits humains et la réconciliation dans les situations de transition et de post-conflit. Le premier a été fait par le Commissaire Babana de la Commission Africaine des Droits de l'homme et des Peuples (ACHPR), et la deuxième par M. Ibrahim Wane, représentant de la Haute Commission des Nations Unies pour les Droits Humains.

54. Le premier exposé a mis l'accent sur le fait que les conflits contribuent aux violations des droits humains, et que par conséquent la dimension des droits humains doit être intégrée au cadre RDPC de l'UA. Chaque pays d'Afrique a ratifié la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et la Commission Africaine pour les Droits des Hommes et des Peuples a été impliquée dans les processus de réconciliation post-conflit. Par exemple, au Rwanda, la Commission a envoyé plusieurs délégations pour apporter une assistance dans le fonctionnement des tribunaux traditionnels Gacaca, les droits des prisonniers et d'autres questions. Cependant, la Commission est confrontée à des contraintes matérielles comme le manque de coopération totale de la part des Etats-membres dans l'accomplissement de ces tâches.

55. Le deuxième exposé était centré sur la reconstruction post-conflit, en mettant l'accent sur la position centrale des droits humains pour toute stratégie de RDPC. Cette pertinence émane de cinq domaines :

- a) La violation des droits humains peut provoquer ou perpétuer les conflits à cause des politiques de marginalisation, de discrimination basée sur l'identité, et des perceptions d'injustice.

- b) Les conflits africains sont caractérisés par des violations graves des droits humains qui aboutissent à des traumatismes, à la méfiance envers les autorités gouvernementales et à la défiance inter-communautaire.
- c) Les environnements de conflit et de transition de conflit sont généralement fluides, marqués par l'anarchie et les déséquilibres de pouvoir, et pourraient encourager les violations de droits humains.
- d) Les situations de PCR sont marquées par la coexistence difficile entre les combattants, les agresseurs et les victimes, conduisant à la peur et à la fragilité.
- e) Les situations de PCR sont marquées par la fracture et l'effondrement institutionnels de l'ordre public et des cadres normatifs. Le système judiciaire, la police et les prisons sont soit non existants soit incapables de jouer le rôle critique de médiation requis.

56. L'exposé a souligné que la stratégie de la RDPC devrait orienter les interventions dans les six domaines suivants:

- a) La protection des populations compte tenu de la crainte et de la vulnérabilité prévalentes pour certains groupes. La mission intégrée des Nations Unies avait un mandat pour protéger, parce qu'il est impossible de dépendre de l'Etat pour assurer la protection. Soit l'Etat manque de capacité, ou il n'est pas suffisamment crédible aux yeux de toutes les couches de la société.
- b) La création d'un cadre normatif (politique et juridique) intégrant les droits humains pour garantir la protection.
- c) La nécessité de renforcement institutionnel dans le moyen et long terme. Ceci devrait également aller de pair avec la formation en vue d'assurer la professionnalisation des institutions pour instaurer la stabilité.
- d) L'éducation et la formation, y compris l'éducation civique sur le respect des droits humains dans les écoles et institutions.
- e) L'assurance que les CSO jouent un rôle clé dans la mise en oeuvre et la protection des droits humains.
- f) La responsabilité et la justice de transition –le défi est la tension entre le gouvernement composé de personnes jouissant de l'impunité et la nécessité de responsabilité et de justice. Sans la responsabilité et la réconciliation, il n'existe pas de dissuasion contre les conduites futures et pas de confiance dans le gouvernement.

## **DISCUSSION**

57. La discussion qui s'en est suivie a concerné un certain nombre de sujets, parmi lesquels:

- a) Les causes fondamentales des conflits doivent être prises en charge par la RDPC si la paix doit être durable. Quelques éléments mécontents peuvent détruire un processus de paix tout entier, donc les incitations à la paix sont extrêmement importantes pour attirer les destructeurs potentiels.
- b) Alors que la possibilité d’user du bâton plutôt que de la carotte a été soulevée dans le contexte des programmes de DDR, les participants ont exprimé une préférence générale pour l’utilisation de mesures d’encouragement au lieu de la coercition, chaque fois que possible.
- c) Les participants ont mis l’accent sur la nécessité de légitimer les institutions d’état et de créer une force armée professionnelle durant le SSR.
- d) Bien que la nécessité de l’assistance internationale ait été reconnue, la question de “qui garde les gardes” a été posée, avec une référence particulière aux forces de maintien de la paix. Il y a nécessité d’un code de conduite, sous forme de mécanisme d’observation étroite de la conduite des forces de maintien de la paix comme élément essentiel de la RDPC.
- e) Certains défis posés aux programmes de DDR sont liés à la difficulté de mettre en oeuvre de tels programmes avec la présence de forces opérant hors du contrôle des signataires d’un accord de paix.
- f) Les participants ont établi un lien entre les processus de DDR en termes de paquets de démobilisation et de réhabilitation pour les ex-combattants, et des projets pour les communautés auxquelles les ex-combattants retournent.
- g) Le débat a porté sur le DDR en tant que processus ou évènement, et les participants ont mis l’accent sur l’importance de clarifier la nature du DDRR ainsi que sa portée dans les situations de RDPC.
- h) En termes de mise en oeuvre, le rôle de la volonté, de la confiance et de la foi politique a été souligné comme étant une clé au succès de la mise en oeuvre réussie du DDRR. Le cas du Congo Brazzaville a été cité, pour lequel il y a eu un processus en quatre étapes incluant : la signature d’un accord de paix entre les combattants ; le désarmement des combattants ; l’attribution aux combattants de sources de revenu ; et l’institution d’un gouvernement d’union nationale. Toutefois, même dans ce cas, des défis ont été posés parce que tous les combattants n’ont pas été pris en charge.
- i) Les discussions ont souligné la contradiction possible entre les impératifs de justice et d’intégration dans un cadre post-conflit, selon le contexte.
- j) Les participants ont mis en garde contre l’étiquetage des Etats africains comme états en échec et le débat croissant, au niveau international, sur l’utilisation du modèle de tutelle pour la RDPC. Ils ont insisté sur le fait que quelque soit le gouvernement mis en place après un conflit, s’il est choisi par des citoyens de ce pays, il doit être accepté et renforcé par la communauté internationale.

- g) Il a également été noté que le renforcement de la capacité et de la légitimité d'un nouveau gouvernement prend du temps et que par conséquent, tous les acteurs devraient être impliqués dans le soutien à un tel objectif.
- k) La valeur du leadership de l'UA a été renforcée en raison du rôle du vide du pouvoir faisant suite à un conflit, et la réalité est que si l'UA ne fait pas preuve de leadership, les autres acteurs peuvent en saisir l'opportunité.
- l) Les participants ont mis en garde sur le fait que le cadre de l'UA devrait être sensible à la réalité que tous les conflits ne se terminent pas par un accord de paix. Dans certains cas, un groupe pourrait sortir victorieux d'une situation de conflit et donc déterminer les termes de la paix. Le modèle de l'UA devrait donner l'orientation même dans de tels cas.

### **Le redressement socio-économique dans les pays émergent de conflit**

58. Quatre exposés ont été présentés au cours de cette session par la CEA, le NEPAD, la Banque Mondiale et le CSIR (Conseil de la Recherche Scientifique et Industrielle).

59. L'exposé de la CEA présenté par M. Eltigani Ateem, a mis l'accent sur le fait que le redressement socio-économique était une des conditions pour une RDPC efficace, avec un cessez le feu; la sécurité et l'ordre; la bonne gouvernance, et l'Etat de droit.

60. Le présentateur a évoqué cinq éléments fondamentaux du redressement socio-économique, à savoir: l'apport d'assistance ; le rapatriement, la réinstallation, la réhabilitation et la réintégration des réfugiés, des IDP et ex-combattants ; la restauration des infrastructures physiques (importantes pour le secours de court terme et le redressement à long terme) ; la prestation de services sociaux (santé, éducation) ; et la relance de l'économie (création de sources de revenu, micro finance, programmes de jeunes, nourriture contre travail/école, soutien à la communauté d'affaires locale et régionale, partenariats secteur public/secteur privé).

61. Certaines leçons pour le rapatriement et la réintégration des réfugiés et IDP que le présentateurs a évoquées sont entre autres :

- a) La nécessité de lier les programmes locaux, nationaux et internationaux;
- b) La liaison des programmes humanitaires aux programmes de développement à long terme ;
- c) La prise en charge de préoccupations clés comme la sécurité, le déminage, le secours, l'abri et la réunification des familles;
- d) La nécessité d'engager la société civile.

62. Il a conclu en notant que les programmes de réintégration devraient être conduits par le gouvernement national, alors que les partenaires au développement fourniront la capacité organisationnelle, l'appui à la planification et la mobilisation des ressources. Les programmes réussis de redressement socio-économique demandent : un mandat

politique, des ressources, la coordination entre les partenaires et des liens efficaces entre les différents secteurs et phases.

63. L'exposé du NEPAD présenté par M. Cunningham Ngcukana, a mis l'accent sur certaines des questions clés de la mise en oeuvre de programmes socio-économiques de RDPC.

- a) l'unicité contre l'universalité des conflits;
- b) les systèmes de conflits régionaux ;
- c) la programmation simultanée intégrée;
- d) la cohérence stratégique;
- e) l'appropriation locale avec le soutien extérieur;
- f) l'harmonisation de l'aide;
- g) la synchronisation de la prestation et de l'absorption.

64. Le présentateur a indiqué que le rôle du NEPAD dans la RDPC peut inclure les activités comme le plaidoyer de politique, le suivi et l'évaluation, la génération et la gestion des connaissances; le soutien aux CER et aux Etats membres, et la mobilisation de ressources.

65. M. Ngcukana a également identifié d'autres acteurs impliqués dans la mise en oeuvre de la RDPC, parmi lesquels les CER, les Etats-membres, le secteur privé, la société civile, et les partenaires extérieurs.

66. L'exposé de la Banque Mondiale présenté par Bernard Harborne, a indiqué que l'aide dans les sociétés post-conflit suit un cycle de diminution des bénéfices. L'aide afflue, le PIB croît, le pourcentage de l'aide au PIB baisse, comme le taux de croissance du PIB. Les investissements premiers doivent aller aux secteurs qui en bénéficieraient les premiers, ils incluent les télécommunications et les transports, alors que l'eau et l'énergie ne viennent qu'en deuxième phase. L'inflation sauvage et les faibles niveaux de commerce durant un conflit contribuent à la pauvreté et entravent le développement, bien que la croissance tende à décoller dans la période suivant immédiatement un conflit. Le pourcentage des dépenses militaires sur les dépenses gouvernementales totales devrait être réduit après un conflit, et les dépenses sociales devraient augmenter.

67. L'exposé du CSIR présenté par Stybert Liebenberg, s'est focalisé sur le rôle joué par les ressources naturelles dans l'aggravation des conflits armés en Afrique. Pour rompre le lien – vu comme « l'ADN du conflit » entre les ressources et le conflit, le modèle des missions de développement de la paix a été proposé, basé sur l'analyse systémique des situations de conflit. L'analyse de système peut isoler ces causes structurelles d'un conflit qui sont plus sensibles à la pression, afin que les acteurs engagés dans la résolution de conflits ou la RDPC puissent les niveller efficacement pour créer les conditions de la paix.

68. M. Liebenberg a avancé que les opérations actuelles de maintien de la paix sont incapables de démanteler les économies de guerre, parce que celles-ci sont tout simplement superposées sur ces systèmes, ce qui conduit à la durabilité ou au renouvellement du conflit. Le maintien de la paix pour le développement serait une approche basée sur les systèmes prenant en charge les causes structurelles des conflits et comprime le laps de temps entre le maintien et la construction de la paix. Ceci demande une analyse stratégique, un cadre continental de RDPC, une intégration des objectifs de développement dans la programmation de la mission de paix, et l'intégration de la capacité civile dans la RDPC.

69. Les impératifs stratégiques pour la RDPC incluent l'évaluation politique et économique, l'appui technique, une stratégie, une politique une mise en œuvre cohérentes, et le déploiement rapide.

## DISCUSSION

70. La discussion des programmes de redressement économique a évolué autour des thèmes clés suivants:

- a) L'importance de suivre une approche multi sectorielle pour la prise en charge des réformes socio-économiques dans tous les secteurs, avec un plan clair et des rôles clairement assignés pour toutes les parties intérieures et extérieures, a été appuyée, comme l'importance de mettre l'accent sur le rôle de la participation à la base ou au niveau de la communauté.
- b) Il a été suggéré que le rapatriement des réfugiés et des IDP ne soit pas un indicateur de succès; c'est plutôt le rétablissement réussi des sources de revenu à leur place qui devrait être la référence de mesure du succès.
- c) Il a été noté que alors que la maîtrise des capacités des populations de la diaspora est souhaitable dans les pays en post-conflit, il est extrêmement difficile de leur payer un salaire équivalent à celui qu'elles auraient gagné à l'extérieur.
- d) Un niveau élevé de chômage parmi les nombreuses populations de jeunes a été signalé comme facteur majeur contribuant au conflit.
- e) Le cadre de l'UA devrait également prendre en charge le problème des intérêts extérieurs en ressources naturelles afin qu'elles ne provoquent d'autres conflits. Le NEPAD pourrait contribuer à l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles.
- f) La question du point de départ de la RDPC a été une fois de plus soulevée, et les participants ont suggéré qu'elle devrait commencer avant la signature d'un accord de paix.
- g) Il a été une fois de plus suggéré que l'UA crée un fonds fiduciaire de redressement post-conflit. Il a également été suggéré que la séparation entre le

financement pour les secours et pour le développement est artificielle, et devrait être reconsidérée par les bailleurs de fonds.

- h) Un accord de partage de richesse, dans la ligne de celui de l'Accord Général de Paix au Soudan, peut aider à assurer la mobilisation des ressources naturelles pour le développement plutôt que pour les conflits. Les initiatives comme le Processus de Kimberley de certification du diamant et l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (EITI) sont bénéfiques, mais à base volontaire.
- i) Les participants ont exprimé leur préoccupation sur le fait qu'une fausse dichotomie soit faite entre le secours d'urgence immédiat et le développement à long terme, bien qu'ils aient été d'accord que ces deux besoins puissent parfois apparaître comme étant contradictoires.

### **Le genre et la reconstruction post-conflit**

71. Deux exposés ont été présentés sur le genre et la reconstruction post-conflit par le Dr. Winnie Byanyima du Département de l'UA sur les Femmes, le Genre et le Développement ; Mme Hodan Addou de l'UNIFEM, et Thandi Modise des Femmes Sud Africaines en Dialogue (SAWD). Toutes les présentations ont mis l'accent sur la souffrance disproportionnée des femmes des effets des conflits et de la violence. Elles sont victimes de violence sexuelle, sont incorporées dans des groupes armés, sont soumises à l'esclavage sexuel, et portent le fardeau de prendre soin des malades et des blessés. Les femmes (et les filles) forment souvent une proportion significative des combattants armés, mais sont couramment négligées durant les processus de DDR.

72. Les présentatrices ont rappelé que depuis la fin des années 1990, les organisations inter-gouvernementales comme l'UE, les Nations Unies et l'UA ont adopté des politiques orientées spécifiquement sur la situation des femmes et des filles dans les conflits, et sur la prise en compte du genre. La Résolution 1325 de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité, le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur les Droits des Femmes en Afrique, et la Déclaration Solennelle sur l'Égalité de Genre en Afrique comptent parmi les instruments traitant de la question du genre et des conflits. Cependant les interventions de RDPC ont tendance à ignorer le genre, et la théorie, et la pratique de la gestion des conflits restent résistantes à l'intégration des questions de genre.

73. Les oratrices ont souligné la disparité entre les engagements de l'UA pour l'intégration du genre et les actions de l'UA sur le terrain qui, ont-elles avancé, peut être attribuée aux facteurs suivants :

- a) L'approche privilégiée de la résolution de conflits en Afrique consiste à regrouper les parties afin de recadrer le conflit comme un problème partagé avec des solutions mutuellement acceptables. Cette approche prend en compte les questions de pouvoir et de partage de richesse, mais les rapports de pouvoir attribués à la sphère appelée domestique ou privée sont ignorés.
- b) Les approches traditionnelles de la résolution de conflit privilégiées en Afrique sont basées sur les inégalités de genre. Les femmes sont parfois associées

comme une catégorie dans les négociations de paix, mais les questions d'identité et de genre ne sont pas prises en charge.

- c) L'argument de l'efficacité économique, qui a fait prendre conscience du genre dans les politiques de développement n'est pas appliqué à la gestion des conflits et la sécurité. Les femmes occupent une place importante dans la construction de la paix au niveau local, mais pas dans les négociations au niveau national ou international.
- d) Le succès d'une intervention dans un conflit est défini en des termes hautement subjectifs comme la neutralité du médiateur et la distribution du pouvoir entre les parties. Dans la gestion de conflits, la sphère domestique ou privée est rendue invisible et donc considérée comme non politique.
- e) Les femmes étant traditionnellement associées aux valeurs de patience et de soutien à la vie, ne le sont pas de ce fait aux conflits.

74. Les questions clés de genre à prendre en charge dans un cadre de RDPC sont entre autres:

- a) La nature ambivalente des conflits pour beaucoup de femmes. Alors qu'elles souffrent de manière disproportionnée, elles gagnent également en liberté, et en stéréotypes de défis de genre dans les situations de conflit, créant une tension entre la victimisation et l'autonomisation.
- b) L'impact des rôles de genre sur la gestion et la résolution de conflits. Les mécanismes traditionnels sont basés sur les « stéréotypes traditionnels » de masculinité et féminité (qui sont souvent inventés, plutôt que traditionnels), et la culture sert souvent d'excuse pour maintenir les inégalités de genre.
- c) La faiblesse des institutions publiques et sociales dans les pays émergeant de conflit. La RDPC peut offrir une opportunité pour la transformation sociale des institutions publiques afin de mieux refléter les intérêts des femmes.

75. Un cadre de RDPC réceptif au genre devrait prendre en compte:

- a) Les préoccupations liées à la sécurité: la sécurité des femmes devrait être incluse dans la SSR, avec une plus grande représentation des femmes au sein des forces de sécurité, et une protection spéciale pour les groupes vulnérables (les jeunes, les personnes âgées); dans l'état de droit, le genre devrait être explicitement pris en compte, y compris l'exclusion et l'impunité, et la prévention de la violence sexuelle contre les femmes.
- b) Les préoccupations économiques: la RDPC devrait soutenir et se baser sur les gains faits par les femmes durant les conflits. Les questions foncières, les droits de propriété et d'héritage sont des facteurs clés, spécialement pour les veuves et les femmes de retour, et les femmes doivent être incluses dans la formation des compétences.
- c) Les préoccupations politiques: la participation des femmes dans la sphère politique.



76. Parmi les recommandations clés faites sur le genre et la reconstruction post-conflit figure la nécessité d'intégrer les femmes dans les missions d'investigation, et pour ces missions de se focaliser également sur les questions de genre ; d'adopter des directives pour les politiques liées au genre ; d'impliquer la société civile dans la RDPC ; d'élaborer un manuel sur le genre et la transformation de conflit ; et inclure l'analyse de genre et la budgétisation sensible au genre dans les programmes de RDPC.

77. Alors que l'UA a pris des engagements pour la représentation de genre à 50/50, elle doit encore traduire cet engagement en réalité. L'UA devrait élaborer un programme de maintien de la paix incluant les questions de genre et accroître le nombre de femmes servant dans les missions de maintien de la paix. La paix doit être définie de manière à inclure l'égalité de genre, et la démocratie devrait s'étendre au-delà du droit de vote afin d'assurer l'autonomisation des femmes pour leur entrée dans la compétition pour les postes politiques.

## **DISCUSSION**

78. La discussion sur le genre et la RDPC a porté sur les domaines suivants:

- a) Il faut une décision politique pour inclure les questions de genre dans chaque programme. Souvent l'excuse est que le genre est intégré comme question transversale, mais dans les faits il demande une attention et un financement explicites, séparés.
- b) Le cadre de RDPC devrait inclure des plans de mise en œuvre des engagements liés au genre, afin d'assurer qu'il a l'impact désiré.
- c) L'intégration du genre au sein du Département Paix et Sécurité est cruciale, et des repères devraient être élaborés pour assurer le suivi du progrès réalisé.
- d) La formation des forces de maintien de la paix sur les questions de genre est aussi importante.
- e) La RDPC offre une opportunité d'établir de nouvelles normes culturelles et de genre. Alors qu'un certain progrès a été réalisé dans le domaine de l'intégration du genre et de l'amélioration de la participation des femmes, beaucoup reste encore à faire.

## **SESSION III: VERS UN CADRE DE L'UA POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT POST-CONFLIT**

79. Le président de la session a noté que le but de la Retraite de réflexion approfondie était d'examiner les éléments d'un cadre pour la RDPC, et de commencer à formuler une voie y conduisant. Un processus participatif impliquant un apport de tous les acteurs dès le début est très important pour l'appropriation.

80. L'exposé des rapporteurs présenté par SfarAfrca, s'est centré sur les principes issus des délibérations qui devraient être reflétés dans le cadre UA pour la reconstruction post-conflit.

## **Les principes directeurs pour un cadre UA de RDPC**

81. Durant les discussions, les participants ont souligné un certain nombre de principes qui devraient être reflétés dans le corps d'un cadre UA de RDPC, et la mise en œuvre des activités de reconstruction dans les pays affectés. Les principes clés parmi ceux-ci étaient les suivants :

### **82. Le leadership africain**

- a) La RDPC étant d'abord et avant tout un processus politique plutôt que technique, l'UA et les autres leaders politiques en Afrique devraient orienter le processus de formulation de politique. Les Etats-membres pourraient constituer un mécanisme de soutien à l'UA pour garder le pas vers une RDPC africaine.
- b) La reconstruction post-conflit devrait être vue et utilisée comme un outil de consolidation de la paix et de prévention de la plongée des pays d'après guerre dans une violence renouvelée, et comme une opportunité pour la reconstitution et la modernisation de l'Etat affecté.
- c) Le cadre de l'UA devrait être orienté par les définitions et les perceptions par les africains de leurs propres besoins et aspirations.
- d) La sécurité humaine devrait servir de base au cadre africain de RDPC.

### **83. L'appropriation locale dans les états affectés**

- a) L'appropriation locale est critique dans la conduite de tous les aspects de la RDPC, de l'évaluation à la mise en oeuvre et à l'évaluation.
- b) Les acteurs locaux devraient déterminer les priorités (unicité) et conduire le processus de RDPC, sans dé-légitimisation du gouvernement.
- c) Compte tenu de la complexité des initiatives de reconstruction post-conflit, il y a un besoin fort d'élaborer un agenda complet pour la RDPC ainsi qu'un cadre convenu pour sa mise en œuvre, qui devrait être adaptable aux différentes situations, présenter les rôles et responsabilités des différents acteurs ; souligner les activités clés de consolidation de la paix ; élaborer des normes d'application, et fournir des références de mesure de performance.

### **84. Nécessité de renforcer les capacités pour la RDPC**

- a) La plupart des situations de RDPC sont caractérisées par la capacité intérieure limitée à tous les niveaux. Pour cette raison, le cadre devrait consciencieusement prévoir le renforcement des capacités locales- en commençant par les institutions locales et civiles.
- b) Le cadre devrait accorder une attention spéciale aux jeunes parce que le renforcement de leurs capacités améliore le développement stratégique de l'état.

- c) Le cadre devrait donner l'orientation sur les modalités de l'engagement international dans le renforcement des capacités locales – de la phase humanitaire à celle de développement.
- d) Le cadre devrait prévoir le nivellement des capacités africaines derrière les pays émergeant de conflits. Ceci inclus l'expertise locale, l'expertise régionale et continentale, et les africains de la diaspora.

**85. La mobilisation des ressources pour la RDPC**

- a) La mobilisation des ressources naturelles devrait former la base de la RDPC parce que tous les pays, sans considération de statut, ont des ressources naturelles nationales.
- b) Le cadre devrait prévoir la construction d'autres alliances complémentaires pour la mobilisation de ressources, comme la coopération Sud-Sud.
- c) Le cadre devrait prévoir la création d'un fonds africain de RDPC.
- d) Les bailleurs de fonds devraient être encouragés à simplifier les procédures, et réduire les barrières à l'accès aux ressources, et d'assurer une disponibilité précoce et un déboursement rapide des fonds en faveur pays émergeant de conflits.
- e) Les bailleurs de fonds devraient être encouragés à traduire leurs engagements et annonces en soutien concret sans retard.

**86. La rupture du cycle de la violence**

- a) Un cadre de RDPC devrait simultanément prendre en charge les questions multiples comprenant les causes fondamentales de conflits ; la gestion des ravages de la guerre, la mise ferme du pays sur la voie du développement durable, et offrir une opportunité pour les pays de se moderniser.
- b) Il est crucial d'identifier les encouragements économiques et politiques à la paix, qui entraînent une approche systématique et une stratégie de gestion des économies de guerre.
- c) Le principe d'équité et de justice dans la distribution du pouvoir et de la richesse doit être appliqué tout au long du processus de RDPC.
- d) Le cadre de RDPC devrait incorporer les approches régionales à la consolidation de la paix et l'amélioration de la coordination entre l'UA et les organisations régionales sur la RDPC. Cette approche régionale devrait commencer par examiner les causes fondamentales des conflits dans une région particulière.

**87. La coordination et la synergie entre les acteurs**

- a) Le cadre devrait assurer la cohérence, susciter la collaboration entre les organisations, prévoir la coordination stratégique, notamment entre acteurs dans les pays affectés, mais également entre les acteurs locaux, régionaux, continentaux et internationaux.
- b) Le cadre de l'UA devrait élaborer un mécanisme de planification intégrée des politiques et opérations, de la budgétisation ainsi que de la mobilisation et de l'allocation des ressources, et la mise en oeuvre et l'évaluation de la RDPC.
- c) Nécessité d'impliquer les femmes à tous les niveaux de conceptualisation et de mise en oeuvre de tous les aspects de la RDPC.

**88. Genre (les conflits ne sont pas insensibles au genre, et les solutions ne devraient pas l'être non plus)** Le cadre de RDPC devrait :

- a) Reconnaître et appuyer les opportunités d'autonomisation des femmes, et la transformation de la société par rapport à la distribution du pouvoir et des ressources.
- b) Prévoir des mesures pour assurer la participation des femmes dans tous les processus de prévention, gestion et résolution de conflits, et la RDPC.
- c) Refléter la tolérance zéro pour la violence et l'exploitation sexuelles des femmes et filles durant les opérations de soutien à la paix (PSO).
- d) Prévoir l'analyse de genre dans l'évaluation de besoins dès le début de la RDPC
- e) Prévoir des repères et indicateurs d'évaluation de l'impact des politiques et programmes de RDPC sur l'équité de genre.
- f) Rassembler tous les instruments internationaux et continentaux garantissant la protection et l'amélioration de la condition de la femme.
- g) Prévoir l'allocation de ressources pour les programmes et activités sur le genre.

## **DISCUSSION**

89. La discussion qui a suivi a parcouru un certain nombre de questions parmi lesquelles les principes qui devraient sous-tendre un cadre de l'UA, des éléments constitutifs d'un tel cadre et des suggestions pour avancer vers l'émergence du cadre envisagé. Parmi les questions clés soulevées figurent :

- a) Vérité et réconciliation: un certain nombre de participants ont mis l'accent sur l'importance de la réconciliation dans la réalisation d'une paix durable;
- b) Alors que les questions de "briques et mortiers" comme les infrastructures sont sensibles aux ressources, il existe des questions plus douces que les états africains peuvent prendre en charge avec des ressources limitées, comme la

réconciliation ou le renforcement des compétences du processus (ex. la négociation/médiation).

- c) L'importance de la mise en oeuvre de projets à impact rapide, et à être considérés comme en fonctionnement sur le terrain, d'une manière apportant les améliorations tangibles à la vie des populations.
- d) L'importance d'assurer que l'Afrique soit au centre du processus de réforme des Nations Unies et la présentation de la proposition du Secrétaire général d'une commission de construction de la paix, la majorité des conflits se situant en Afrique.
- e) La mobilisation des ressources: l'UA devrait oeuvrer pour assurer un fléchissement paradigme sur le type de soutien nécessaire pour la RDPC en Afrique – assistance qui est réceptive aux besoins sur le terrain et les participants ont invité l'UA à être le chef de file dans ce processus. L'UA devrait engager la communauté des bailleurs de fonds internationaux sur ce que devrait être le soutien à la RDPC et devrait fixer un agenda africain sur l'engagement des bailleurs de fonds avec les pays en post-conflit.
- f) Baser la RDPC sur des informations fondées, comme l'évaluation de l'impact des programmes antérieurs. L'UE et d'autres partenaires peuvent partager ce type d'informations avec l'UA. En plus du partage d'informations, l'UE, l'UA et les Nations Unies devraient partager des agendas, ou élaborer un agenda commun, afin de prendre en charge et résoudre les problèmes rapidement et de manière professionnelle.
- g) Considérer la RDPC comme faisant partie d'un tout allant de l'alerte précoce et de la prévention de conflits à la gestion de conflits pour la RDPC, et le cadre devrait analyser les problèmes/ échecs des efforts de prévention de conflits en vue d'informer pour les mesures post-conflit.
- h) La BAD comme instrument de coordination pour la gestion des ressources mises à la disposition du continent dans sa quête de développement. Dans le contexte d'annulation de la dette, ces ressources supplémentaires devraient être coordonnées et la BAD pourrait jouer un rôle dans ce domaine.
- i) La reconstruction de la capacité de l'Etat comme base de la RDPC. Les questions d'appropriation nationale, etc. sont sans signification excepté dans le contexte d'un Etat pouvant exercer effectivement le pouvoir.
- j) Une base de données d'expertise africaine sur la RDPC. Celle-ci pourrait être utile pour l'UA et les Etats affectés, et améliorerait l'appropriation par l'Afrique du processus de DPC.
- k) L'inclusion, dans le cadre, d'une matrice d'activités à entreprendre. Celle-ci permettrait la mise en oeuvre d'activités à soumettre à un suivi et une évaluation étroits. Les mécanismes autochtones africains devraient également être documentés et officiellement reconnus.
- l) La continuité et la fragmentation des activités dans les pays après guerre, au sein du cadre pour la RDPC.

90. Tous les partenaires au développement impliqués dans la réunion – à savoir les agences des Nations Unies, la Banque Mondiale, l'UE et la BAD, ont annoncé leur soutien, et cherché à rester engagés dans le processus de déroulement et de mise en œuvre de la RDPC en Afrique.

91. SaferAfrica devrait poursuivre son association et son soutien à l'UA dans la présentation de l'agenda de la RDPC.

92. Au cours de la discussion générale qui a suivi, une série de recommandations a émergé par rapport aux dispositions institutionnelles ; la manière dont les forces politiques et intellectuelles africaines pourraient être canalisées dans le sens de l'effort visant à créer un cadre africain de RDPC ; et l'avancée vers la poursuite de cette discussion. Les recommandations comprenaient :

- a) Puisque l'appropriation politique de la RDPC doit rester en Afrique, il est important de soutenir la volonté politique des Etats membres d'appuyer le cadre de RDPC de l'UA dans sa phase d'émergence et de mise en œuvre. Les Etats-membres de l'UA devraient donc mobiliser la question pour appuyer l'action de l'UA.
- b) Un dialogue et un processus de consultation devraient être entamés au niveau de l'UA sur des questions comme les ressources à utiliser dans les actions de RDPC en Afrique, l'identification des besoins de renforcement de capacités des acteurs devant mettre en œuvre les activités de RDPC ; et d'autres questions assurant la cohérence et l'intégration dans l'approche de la RDPC.
- c) Une recommandation a été formulée pour approfondir le dialogue avec l'UE et les autres partenaires au développement – et peut-être créer des groupes de travail chargés d'évaluer la RDPC comme base de rectification des erreurs et de partage d'un agenda commun en vue de permettre aux institutions de prendre en charge les questions avec rapidité.
- d) Il a été recommandé que le rapport de la réunion de deux jours reçoive des participants la caution d'être utilisée comme document de référence pour informer d'autres acteurs, en particulier les partenaires au développement, de la vision africaine émergeant de la RDPC.
- e) Les participants à la réunion ont encouragé SaferAfrica à faciliter et soutenir les sessions de retraite de réflexion approfondie de l'UA sur l'agenda de Paix et de Sécurité de l'Afrique.

#### **SESSION IV: CLOTURE**

**Avancée**

93. Le Commissaire à la Paix et à la Sécurité a exposé le processus suivant pour l'élaboration du cadre de l'UA pour la RDPC.

- a) Premièrement: la Commission reprendra la rédaction du document de conception en y intégrant les recommandations issues de la retraite du CPS.
- b) La Commission travaillera avec les experts, les CER et les partenaires pour faire les préparatifs avant une rencontre d'experts sur la RDPC.
- c) La Commission convoquera une rencontre continentale d'experts pour examiner un document provisoire (cadre) qui serait officiellement soumis au Conseil des Ministres.
- d) L'Afrique du Sud, en sa qualité de président du Conseil de Paix et de Sécurité pour le mois de septembre, s'efforcera d'orienter l'agenda sur la RDPC.

### **Conclusion**

94. La réunion a pris fin par la formulation d'une motion de remerciements à l'endroit de la Commission de l'UA pour avoir organisé cette rencontre, au Gouvernement d'Afrique du Sud pour avoir abrité l'évènement et avoir été le chef de file de l'action, et de SaferAfrica pour son soutien technique et financier dans l'organisation de la réunion.

95. La rencontre a pris fin le 5 septembre 2005 à 17 heures 30 minutes.

2005-09-05

Report of proceedings : The 4th  
Brainstorming Retreat of the Peace and  
Security Council (PSC) and other  
Permanent Representatives to the  
African Union (AU) on Post Conflict  
Reconstruction and Development  
(PCRD) in Africa, 4 - 5 September 2005  
Durban, South Africa

African Union

Peace and Security Department

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/8227>

*Downloaded from African Union Common Repository*